



[Télécharger sous pdf](#) | [s'abonner gratuitement](#) | [Numéros précédents](#) disponible en [espagnol](#), en [portugais](#) et en [anglais](#)

## MOUVEMENT MONDIAL POUR LES FORÊTS TROPICALES Bulletin Mensuel - Numéro 197 - Décembre 2013

### NOTRE OPINION

- [Transnationales et droits de l'homme : une combinaison impossible](#)

### VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME, USURPATION, DÉFORESTATION: LE MODUS OPERANDI DES GRANDES ENTREPRISES

- [Il est temps d'obtenir justice pour les victimes des violations systématiques commises par les transnationales](#)  
Les violations des droits de l'homme et les crimes commis par les transnationales (TNC) ne sont pas des faits isolés. Comme le montrent les rapports sur ce thème en Amérique latine et de nombreuses plaintes dans d'autres continents, ces violations sont systématiques. Malgré cela, les transnationales jouissent d'un fort degré d'impunité.
- [Sierra Leone : les compagnies de palmier à huile violent les droits fonciers des communautés locales](#)  
Socfin, filiale du Groupe Bolloré, et Siva Group/Biopalm Star Oil ont acquis à elles deux des droits sur une surface de près de 90 000 hectares qui traverse cinq subdivisions du district de Pujehun, pour y faire des plantations industrielles de palmier à huile. Cependant, les communautés locales s'opposent à la cession de grandes étendues de terres de première qualité à des compagnies étrangères.
- [L'esclavage des temps modernes dans les plantations de palmiers à huile : le cas de la Malaisie et de l'Indonésie](#)  
Aussi bien en Malaisie qu'en Indonésie, l'industrie de l'huile de palme applique des méthodes esclavagistes. Les travailleurs migrants se voient coincés dans un régime d'asservissement par le truchement des représentants des agences d'embauche. Ces derniers empochent d'énormes gains, alors que les premiers se voient obligés à s'endetter toujours plus. Même les non-migrants sont exposés à cette situation, et les petits propriétaires agricoles contractent des dettes excessives par des contrats de prêt injustes. Finalement, le travail infantile, y compris sous ses pires formes, a été documenté dans les deux pays.
- [Brésil: achat de terres avec des titres frauduleux – usurpation pour l'expansion de l'industrie de la cellulose.](#)  
Au cours des années 1970, 1980 et 1990, des centaines de paysans sans titres de propriété sur leurs terres, ont été délogés violemment dans l'extrême sud de Bahia et dans le nord d'Espírito Santo, lors d'une action articulée par de grandes entreprises, qui sont ainsi ainsi devenues frauduleusement propriétaires de ces terres, destinées aujourd'hui à l'agro-industrie de la pâte à papier.

- Cameroun : l'opposition au projet d'Herakles Farms de planter des palmiers à huile en territoire indigène  
Trois décrets ont accordé à Herakles Farms des terres indigènes pour la création de plantations industrielles de palmier à huile, en plein cœur de quatre zones à forte diversité biologique. L'opposition locale et les avertissements de chercheurs et d'écologistes sur les impacts irréversibles du projet ont été ignorés.
- Les grands barrages du Sarawak : les peuples indigènes se soulèvent pour défendre leurs droits  
L'État malais du Sarawak, situé loin de tout dans l'île de Bornéo, n'attire pas souvent l'attention mondiale. À l'insu de la communauté internationale, Abdul Taib Mahmud, Premier ministre du Sarawak depuis longtemps, a appliqué une politique rigide d'exploitation des ressources sans prendre en considération les peuples indigènes de l'État. Or, sa dernière tentative en date d'exploiter le grand potentiel du Sarawak en matière d'énergie hydroélectrique en construisant une série de grands barrages a provoqué une résistance qu'il n'avait pas prévue. Face au danger d'extinction de leurs moyens de vie traditionnels et de leur culture, les peuples indigènes sont en train de s'unir pour défendre leurs droits et leurs territoires ancestraux. Un fort mouvement indigène est en train de naître.
- La criminalisation de l'opposition sociale à l'industrie minière  
Face à la progression mondiale des industries extractives et de l'industrie minière en particulier, de nombreuses communautés réagissent pour se défendre et s'opposent à des initiatives qui portent atteinte à la nature et à la vie de la population. Les grandes transnationales essaient de supprimer l'opposition de la société, le plus souvent avec l'aide des États qui la qualifient de dangereuse, de subversive et même de terroriste.
- Brésil : des habitants de l'Acre dénoncent des violations de droits associées à la gestion forestière durable et communautaire  
La gestion forestière durable et communautaire avance en Acre, en promettant des revenus et la conservation de la forêt aux communautés de travailleurs du caoutchouc. Dans cet article, ces travailleurs révèlent que les promesses ne sont jamais tenues et que la gestion mentionnée, basée sur l'extraction de bois à des fins industrielles, menace la survie physique et culturelle de leurs communautés.

## LES GENS SE METTENT À L'OEUVRE

- Refusons l'invasion du pouvoir des transnationales : rejetons l'Accord de partenariat Trans-Pacifique (TPP)
- Indonésie : action au sujet des forêts coutumières
- En souvenir de Sombath Somphone, militant communautaire du Laos, un an après sa disparition

---

### NOTRE OPINION

- Transnationales et droits de l'homme : une combinaison impossible

Dans le monde des grandes affaires, un petit groupe de transnationales est à la tête de presque tous les secteurs de l'économie. Elles étaient grandes mais à présent elles sont énormes, et leurs activités ont de plus en plus de répercussions négatives. D'autre part, grâce aux grands efforts de communautés, mouvements, organisations et militants, ces mêmes transnationales ont été obligées de prendre par écrit

certaines engagements concernant l'éthique et la responsabilité environnementale et sociale ; elles ont commencé à élaborer des systèmes pour certifier la « durabilité » de leurs activités et à parler de « meilleures pratiques » ; elles ont même commencé à parler des droits de l'homme.

Dans le présent bulletin, consacré une fois de plus au Jour international des droits de l'homme, nous analysons cette situation en examinant les agissements des grandes entreprises. Cet examen rend évident que ces entreprises violent les droits fondamentaux les plus divers, qu'ils soient consacrés ou non par les lois et les traités internationaux. Nous considérons comme des droits fondamentaux, par exemple, ceux qui visent à garantir la dignité de l'être humain, la justice sociale et la justice environnementale.

Nous verrons dans ce bulletin que la violence dans l'accaparement de terres est probablement une des caractéristiques les plus fortes de l'actualité, et qu'elle se manifeste de plusieurs manières. Elle est violente, la manière dont les grandes entreprises du secteur de l'eucalyptus et de la pâte à papier accaparent de plus en plus de terres dans des pays comme le Brésil, pour y faire des plantations industrielles, et la manière dont elles l'ont toujours fait, dans l'illégalité et avec l'aide de l'État. Est également violente l'expansion effrénée en Afrique des grandes plantations de palmiers à huile qui envahissent les terres des paysans, portant atteinte à leur souveraineté alimentaire et aggravant la faim dans des pays comme Sierra Leone. Est violente aussi la façon dont les grandes entreprises du secteur énergétique accaparent des terres pour construire de grands barrages hydroélectriques, comme en Malaisie et dans d'autres pays, détruisant la biodiversité, les forêts et la subsistance de milliers de personnes, afin de gagner de l'argent en produisant de l'énergie. Il existe une dette énorme à l'égard de millions de personnes, expulsées et rejetées vers la périphérie des grandes villes où se concentrent aujourd'hui de plus en plus d'habitants des pays du Sud, alors qu'il y a des terres suffisantes pour qu'une bonne partie d'entre eux puissent travailler et assurer la souveraineté alimentaire de leurs pays.

[index](#)

---

## VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME, USURPATION, DÉFORESTATION: LE MODUS OPERANDI DES GRANDES ENTREPRISES

– Il est temps d'obtenir justice pour les victimes des violations systématiques commises par les transnationales



Les violations des droits de l'homme et les crimes commis par les transnationales (TNC) ne sont pas des faits isolés. Comme le montrent les rapports sur ce thème en Amérique latine (voir Impunity Inc. dans <http://www.stopcorporateimpunity.org/?p=3329> et Peoples Permanent Tribunal Madrid 2010 Indictment dans <http://www.stopcorporateimpunity.org/?p=1386>) et de nombreuses plaintes dans d'autres continents, ces violations sont systématiques. Malgré cela, les transnationales jouissent d'un fort degré d'impunité. Il est donc grand temps que la société s'unisse contre leur pouvoir et fasse pression pour l'adoption de normes

contraignantes concernant les crimes et les violations que commettent les grandes entreprises, de manière à s'orienter vers le démantèlement de l'actuelle « architecture de l'impunité ».

## L'architecture de l'impunité et ce qu'elle apporte aux TNC

Une des principales raisons systémiques de l'impunité généralisée des transnationales est ce que de nombreux mouvements sociaux ont conceptualisé comme « l'architecture de l'impunité » : le cadre juridique asymétrique qui, d'une part, octroie aux TNC des « superdroits » grâce à la Lex Mercatoria (le cadre juridique qui protège les intérêts des investisseurs, c'est-à-dire les accords de libre-échange, les traités bilatéraux et multilatéraux d'investissement, etc.) et, d'autre part, affaiblit et sabote l'application de toutes les normes juridiques qui visent à protéger les droits de l'homme.

Tandis que les instruments juridiques de la Lex Mercatoria sont contraignants et possèdent des systèmes pour assurer leur application – par exemple, le Système pour le règlement des différends de l'OMC et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements de la Banque mondiale (CIRDI) – le système international des droits de l'homme ne dispose d'aucun traité obligatoire relatif aux délits et aux violations des TNC, encore moins, d'un moyen pour le faire respecter.

À la place, l'unité des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme propose, par le biais du plan de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) quelques directives volontaires faibles qui constituent une fausse réponse à l'impunité des entreprises, avec la complicité des gouvernements et même de quelques OSC, et avec le soutien évident des grandes TNC. Les normes RSE ne sont pas obligatoires, aucun système n'est prévu pour leur application, et elles permettent aux transnationales de continuer à commettre des crimes et des violations systématiques des droits de l'homme sans avoir à subir aucune réaction importante sous la forme d'accusations, d'enquêtes, de procès, d'inculpations et de sanctions. Elles ne sont pas obligées non plus de prendre des mesures de réparation ni d'indemnisation à l'égard des victimes. Ceci figure aujourd'hui dans les Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme proposés en 2011 par John Ruggie, Représentant spécial, et adoptés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

## Pour dénoncer que les directives volontaires sont une fausse solution

La Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à leur impunité ([www.stopcorporateimpunity.org](http://www.stopcorporateimpunity.org)) a organisé une manifestation contre la mainmise des transnationales sur l'ONU et pour exiger en même temps des normes contraignantes pour les TNC. Cette manifestation a eu lieu à l'occasion du Forum de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme qui a eu lieu du 2 au 4 décembre 2013. Le Forum « célèbre » chaque année le système de la RSE, et doit évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes directeurs. La rencontre a rendu évident que l'ONU était aux mains du pouvoir des entreprises, non seulement parce que de nombreuses transnationales y étaient présentes mais aussi parce que le raisonnement sous-jacent était que le fait de disposer d'un espace pour le dialogue permettrait d'atteindre une collaboration fructueuse entre des « parties prenantes » d'une même orientation. Cela équivaut à ignorer ouvertement l'asymétrie de pouvoir qui existe entre les auteurs de délits réitérés (en l'occurrence, plusieurs TNC, comme cela a été constaté) et les victimes (les communautés locales et la population en général), dans bien des cas avec la complicité des États, pourtant censés protéger la population.

## Tentatives antérieures de parvenir à une réglementation contraignante

Plusieurs décennies durant, toutes les tentatives pour constituer des cadres obligatoires au sein du système des droits de l'homme au moyen d'un traité international et de mécanismes pour leur application ont été démantelées par les groupes de pression des grandes entreprises, avec la complicité des gouvernements. Un traité juridiquement contraignant ne garantit pas que les violations des droits cessent d'exister mais, dans

le cadre de la législation internationale, ce serait le moyen le plus avancé pour combattre l'impunité des transnationales et obtenir réparation et compensation pour leurs victimes. En même temps, les actions et les procès qui en découleraient prouveraient le caractère systématique des violations et des délits des entreprises, ce qui serait très important pour une des principales tâches que nous avons aujourd'hui : démanteler la légitimation culturelle de l'hégémonie des transnationales au sein du système capitaliste, une légitimation grâce à laquelle les politiques publiques sont restées, à tous les niveaux, prisonnières d'une idéologie aux conséquences tragiques, comme si ce qui est bon pour les intérêts privés des transnationales était également bon pour le public et pour la société.

L'initiative actuelle pour un traité contraignant sur les TNC au sein des Nations unies

Quatre-vingt-cinq pays (voir <http://www.stopcorporateimpunity.org/?p=3830>) ont demandé au Conseil des droits de l'homme de l'ONU de considérer l'adoption d'une résolution concernant un traité obligatoire. Cette initiative s'est heurtée à une opposition généralisée. La plupart des 85 pays sont récepteurs d'investissements, et certains ont peut-être déjà subi des pressions de gouvernements du Nord qui affirment, comme d'habitude, qu'une telle mesure ferait diminuer l'afflux de capitaux.

Néanmoins, l'important est que, pendant plus de 40 ans, les tentatives d'obtenir une réglementation obligatoire n'ont pas eu la pression des mouvements sociaux de base susceptibles de mettre en avant les témoignages des victimes et de réclamer un traité contraignant en tant qu'outil puissant de leur lutte pour la justice. La Campagne mondiale et le Traité des peuples visent à combler cette lacune.

Le Traité des peuples, une alternative des mouvements sociaux

Une des stratégies fondamentales de la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des entreprises et mettre fin à l'impunité est le Traité des peuples (TP). L'idée de ce traité (voir <http://www.stopcorporateimpunity.org/?p=4638>) est apparue quand on a compris qu'il était nécessaire d'opposer à l'architecture de l'impunité une utilisation alternative et radicale de la loi et de la justice qui provienne des peuples, en particulier des plus touchés par les crimes des entreprises. Le TP exposera donc la vision politique des mouvements sociaux et des communautés concernées à propos des normes et des principes de la justice, et pour l'adoption d'un système mondial non soumis au pouvoir des transnationales.

La valeur ajoutée de la Campagne et du processus du TP est réside dans son potentiel pour l'éducation populaire et pour que les communautés concernées « s'approprient » la réclamation d'un traité obligatoire. Ce processus pourra être utilisé comme instrument politique, pour montrer qu'un tel traité bénéficie du soutien des peuples et pousser les gouvernements à élaborer un système contraignant destiné à punir les crimes des entreprises et d'obtenir réparation et compensation pour les victimes. Cette campagne est importante aussi parce qu'elle renforcera une revendication plus générale : les gens ne veulent pas se borner à choisir de temps à autre des présidents et des gouvernements qui, une fois élus, adoptent le programme des transnationales ; ils veulent, en plus, participer activement et donner leur avis sur les décisions de leurs gouvernements et sur les décisions internationales qui touchent leurs vies. Si les gouvernements font participer leurs peuples à la prise de décisions et écoutent leurs réclamations, il deviendra possible de mettre fin aux violations systématiques que commettent les sociétés transnationales.

Diana Aguiar Orrico, [dianaguia@gmail.com](mailto:dianaguia@gmail.com), Global Campaign to Dismantle Corporate Power,

<http://www.stopcorporateimpunity.org>

[index](#)



Le district de Pujehun, situé dans le sud-est de la Sierra Leone, a été sévèrement affecté par la guerre civile qui s'est terminée en 2002. Aujourd'hui, ce district fait partie des régions où le gouvernement tente d'attirer les investissements étrangers pour installer des plantations industrielles de palmiers à huile.

Deux sociétés – Socfin Agricultural Company Sierra Leone et Siva Group/Biopalm Star Oil – ont à elles deux acquis les droits d'exploiter une zone de près de 90 000 hectares s'étalant sur cinq des chefferies du district. Socfin, la filiale locale d'une entreprise luxembourgeoise contrôlée par le groupe Bolloré, a pris un bail de 50 ans sur 6 500 hectares de bonnes terres agricoles dans la chefferie de Malen.

Ce cas d'accaparement a provoqué des tensions avec les paysans de la région. Ils déplorent qu'il n'y ait eu aucune consultation pour permettre aux membres de la communauté de comprendre la transaction avant qu'on ne leur demande de signer les documents.

Les membres de la communauté sont fermement résolus à se battre contre l'acquisition forcée de leurs terres. Frank Williams, de Green Scenery, une ONG qui a mené une mission d'investigation dans le district de Pujehun, raconte l'histoire de Safiya Vandi qui a refusé d'accepter que sa terre, vendue sans son consentement, ne soit détruite pour laisser la place à une grande plantation de palmiers à huile.

[http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/201105\\_Socfin\\_Pujehun\\_report%20EDITED.pdf](http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/201105_Socfin_Pujehun_report%20EDITED.pdf)

« Avec courage et détermination, cette femme s'est placée devant le bulldozer pour les empêcher de défricher sa terre, » raconte Williams. « Et son intervention a arrêté le travail ce jour-là. Des cas comme ça risquent de se reproduire fréquemment, parce que les membres de la communauté n'arrivent pas à faire entendre leurs griefs. »

En décembre 2012, 101 membres de familles du district propriétaires de leurs terres avaient écrit à la Commission des Droits humains de Sierra Leone pour se plaindre de l'absence de consultation, de la destruction de leurs récoltes et de leurs terres et de constant harcèlement de la part du chef suprême du district, de la police et du personnel de Socfin.

[http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/Malen\\_Land\\_Owners\\_Association\\_Statement.pdf](http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/Malen_Land_Owners_Association_Statement.pdf)

La réponse de Socfin a été de déposer plainte pour diffamation contre Green Scenery. Puis, en octobre 2013, indique Williams, la société a accusé plusieurs membres de la communauté d'avoir détruit des palmiers lui appartenant.

<http://farmlandgrab.org/post/view/22145>, <http://farmlandgrab.org/post/view/22735>

« Six personnes ont été arrêtées, » dit Williams. « Les plaintes déposées contre elles : un, incitation à la violence, deux, complot, et trois, destruction de biens appartenant à la société. Telles sont les charges portées contre les six personnes arrêtées par Socfin. »

« En fin de compte, explique Williams, « si le gouvernement n'intervient pas à temps pour régler toutes ces questions une bonne fois pour toutes, nous craignons fort que ne surgissent de nouveaux conflits impliquant la même communauté. »

« En effet les gens de cette communauté souffrent actuellement de la faim. Ils n'ont pas assez de terres à cultiver. Leurs terres leur ont été enlevées. Les emplois que la société leur a proposés... leur rapportent moins de 50 dollars par mois. [...] Tout ça, ce sont des problèmes pour la communauté. Et on imagine très bien les conflits à venir si le gouvernement ne réagit pas immédiatement pour trouver des solutions. »

GRAIN, <http://www.grain.org/>

[index](#)

---

– L'esclavage des temps modernes dans les plantations de palmiers à huile : le cas de la Malaisie et de l'Indonésie



Photo: E. Benjamin Skinner

## La Malaisie

La Malaisie est devenue un point de chute pour les travailleurs migrants d'autres pays du Sud-est asiatique – principalement d'Indonésie, de Thaïlande et du Bangladesh – qui occupent généralement des emplois sans qualification et aux salaires bas dans différents secteurs, comme l'industrie de l'huile de palme, qui a besoin d'une nombreuse main d'œuvre.

Jusqu'en 2006, la Malaisie pratiquait un système de recrutement direct mais, depuis lors, celui-ci a été remplacé par un système centralisé de migration qui introduit la sous-traitance. Le contrat est obligatoire dans le cas d'employeurs de moins de 50 travailleurs, et optionnel pour le reste. Ce sont les « courtiers en main d'œuvre » qui engagent les travailleurs, agissant ainsi comme intermédiaires entre ces derniers et

l'entreprise de plantation, qui paient des salaires plus bas et empochent la différence. La maximisation de la productivité s'obtient ainsi grâce à une détérioration des conditions de travail et de vie raisonnables, et au détriment des droits des travailleurs de la plantation.

Des organisations comme Vérité et Amnesty International ont publié des informations sur les abus commis par les agents de recrutement de travailleurs, qui perçoivent jusqu'à 1 000 dollars pour un visa. Ils sont aussi critiqués car ils inventent des frais supplémentaires pour les travailleurs migrants, de qui ils exigent de fortes

sommes pour le renouvellement de leur documentation d'immigration.

L'engagement par des intermédiaires a fait que bien des travailleurs migrants, persuadés par les agents, finissent par travailler dans des plantations, bien qu'ils ne soient pas formés pour ces tâches-là, ce qui les fait se sentir insatisfaits, les rend moins productifs et moins impliqués dans leur travail.

De plus, ces travailleurs sont très souvent prisonniers dans les complexes fermés et éloignés des plantations de palmiers à huile, d'autant plus qu'ils doivent remettre à leurs employeurs leurs permis de travail, leurs visas et leurs passeports. De toute façon, au cas où ils quittent la plantation, ils se voient exposés à être rackettés par la police locale, dont la tâche principale est de les faire retourner à la plantation qui les emploie. Ceux qui parviennent à s'évader de la plantation ne peuvent pas trouver de travail sérieux en Malaisie et, en devenant des immigrants sans papiers, ils courent le risque de devoir faire face à de fortes amendes, à l'emprisonnement et à des châtiments corporels de la part de la police. S'ils trouvent du travail ailleurs, cela ne peut être que dans de petites plantations indépendantes, peu visitées par les autorités industrielles ou gouvernementales, ce qui les expose encore davantage à des pratiques esclavagistes. D'autre part, même les non-migrants sont vulnérables à l'exploitation à travers le travail en régime de servitude. Le système de production au moyen de petits propriétaires est une tactique des entreprises huilières pour créer une industrie de plantation plus inclusive qui leur permet d'augmenter leurs bénéfices. Le rapport *Exploitative Labor Practices in the global Palm Oil Industry* (Pratiques d'exploitation au travail dans l'industrie mondiale de l'huile de palme), préparé par Accenture for Humanity United [1], révèle que « Les petits propriétaires demandent souvent des prêts de 3 000 à 6 000 dollars (à un intérêt annuel de 30 %) aux planteurs commerciaux, pour acheter des plantes, des fertilisants et autres fournitures. Comme les plantes du palmier à huile tardent 3 ou 4 ans à produire des fruits, pendant ce temps les petits propriétaires travaillent comme journaliers au salaire de 2,50 dollars US par jour, dans les plantations commerciales adultes. Quand leurs plantations deviennent productives, leur revenu mensuel moyen est de 680 à 900 dollars par mois. Le bas niveau de leurs revenus, combiné aux coûts élevés de mise en route et au paiement d'intérêts relativement forts, fait que les petits propriétaires s'endettent, généralement pour fort longtemps avec les entreprises planteuses.

Certaines d'entre elles, au lieu de demander aux agriculteurs le remboursement en espèces de leurs dettes, exigent d'eux qu'ils leur vendent leurs fruits à des prix fixés par elles-mêmes et non par le marché. Les agriculteurs restent donc liés à la plantation principale, dans des conditions qu'elle-même détermine, jusqu'à ce qu'ils aient remboursé le total de leurs dettes. Ces dénonciations ont été confirmées lors d'entrevues sur le terrain, ainsi que par le témoignage d'agriculteurs lors de nombreuses réunions de la RSPO.

Les agriculteurs racontent avec émotion qu'ils sont « des fantômes sur leurs propres terres », à cause du cercle interminable d'endettement dans lequel ils se trouvent pris.

Le travail infantile dans les plantations de palmiers à huile est une sorte d'héritage de l'immigration. La législation malaise interdit aux travailleurs d'avoir des enfants pendant leur séjour dans le pays, mais beaucoup d'entre eux en ont. Ces enfants n'obtiennent pas la citoyenneté malaise, et n'ont pas non plus celle du pays d'origine des parents, de sorte qu'ils sont apatrides et restent en général ligotés au travail dans les plantations. Ils aident les membres de la famille à atteindre le haut rendement fixé par la direction de la plantation, en ramassant les fruits tombés, en aidant à charger les grappes et en désherbant les champs de palmiers. On estime entre 72 000 et 200 000 le nombre d'enfants apatrides qui travaillent dans les plantations de palmier à huile malaises.

## L'Indonésie

Selon un rapport du Schuster Institute for Investigative Journalism [2], les droits de l'homme sont systématiquement violés dans les plantations de palmiers à huile d'Indonésie. Sur la base de plusieurs entretiens de travailleurs de 49 plantations de Dané et de Cuséto, deux des principales sociétés de

interviews de travailleurs de 12 plantations de Borneo et de Sumatra – deux îles sur lesquelles on réalise 90 % des activités huilières de l'Indonésie – l'enquête a révélé que parmi les 3,7 millions de personnes qui travaillent dans l'industrie de l'huile de palme il y a des milliers d'enfants, et que les travailleurs sont victimes d'une sorte d'esclavage des temps modernes.

Selon cette enquête, les compagnies confisqueraient la carte d'identité et autres documents légaux des travailleurs pour les empêcher de quitter la plantation, même provisoirement, ou de retourner chez eux, pendant les années que dure leur contrat. Il est courant qu'on ne les paie pas jusqu'à ce qu'ils aient rempli leurs engagements de travail, et qu'ils obtiennent l'argent en espèces sous forme de prêts de la part de celui qui les a engagés. Cela génère pour eux une fausse dette, comme l'ont dénoncé plusieurs travailleurs qui se sont plaints d'être maintenus en captivité par CV Sinar Kalimantan, un recruteur de main d'œuvre au service d'une grande entreprise productrice d'huile de palme, le géant malais Kuala Lumpur Kepong Berhad (KLK).

Les membres de l'équipe d'investigation de l'institut Schuster ont aussi trouvé des enfants au travail, certains de 9 ans seulement, dans toutes les plantations qu'ils ont visitées. Ils travaillent en général dans les pépinières, ramassent les fruits restés sur le sol, ou ont leurs propres contrats de travail avec les contremaîtres de la plantation.

Malgré la généralisation de ces abus, les grandes compagnies huilières ne sont pas du tout inquiétées. La Table ronde pour l'huile de palme durable (RSPO), le système de certification volontaire de l'industrie de l'huile de palme, a déclaré que jamais elle n'a suspendu ou annulé le certificat de l'un de ses membres pour non-respect des normes du travail... Au moins 38 grandes entreprises ont acheté à KLK de l'huile de palme et des dérivés depuis 2009. Parmi elles figurent Archer Daniels Midland, Unilever, Procter & Gamble (P&G) et Cargill. Cette dernière a vendu de l'huile de palme à Nestlé, General Mills, Kraft Foods et Kellogg.

Sources:

[1] "Exploitative Labor Practices in the Global Palm Oil Industry", rapport rédigé par Accenture for Humanity United, [http://humanityunited.org/pdfs/Modern\\_Slavery\\_in\\_the\\_Palm\\_Oil\\_Industry.pdf](http://humanityunited.org/pdfs/Modern_Slavery_in_the_Palm_Oil_Industry.pdf).

[2] "Forced Labor and Child Labor on Palm Oil Plantations", rapport du Schuster Institute for Investigative Journalism at Brandeis University, <http://www.schusterinstituteinvestigations.org/#!slavery-palm-oil-plantations-indonesia/cqcc>.

[index](#)

---

– Brésil: achat de terres avec des titres frauduleux – usurpation pour l'expansion de l'industrie de la cellulose.





L'abus et le vol que menait à bien au départ une bande de hors-la-loi et d'hommes de main, se sont poursuivis dans les années 1990 avec l'arrivée de l'entreprise forestière Veracruz Florestal, initiatrice de l'affaire aujourd'hui nommée Veracel Celulose. En août 1994, les frères Geraldo et Dedé ont vu leurs terres « confisquées » par la force. Profitant de ce qu'ils étaient allés à la ville d'Eunapolis en laissant leurs cultures et leurs animaux aux soins de deux employés, des hommes armés et cagoulés de l'entreprise Veracruz ont fait irruption violemment sur les lieux et ont expulsé les deux hommes. A leur retour, les deux frères ont trouvé une scène de désolation : leurs maisons et leurs semis à demi détruits, leurs objets éparpillés sur place et leurs animaux morts.

Les jours suivants, les deux frères ont tenté sans succès de parler avec les responsables de l'entreprise. Ils ont essayé ensuite de rentrer sur leurs terres, mais des hommes armés en bloquaient tous les accès. Ils se sont tournés alors vers la voie judiciaire, sans davantage de succès.

Il s'agit là d'une de plus parmi les centaines d'histoires d'invasions, de destruction de biens et même d'assassinats enregistrées depuis plus de 20 ans dans les commissariats de police de plusieurs villes de la zone. Cependant, de tous ces crimes, aucun n'a jamais donné lieu à un seul procès judiciaire.

C'est qu'il ne s'agit pas d'actes individuels, mais de l'action organisée de grandes entreprises qui étaient directement ou indirectement impliquées, comme, au début, les Industries Cabralia SA, Florestas Nipo Brasileiras et Flonibra qui, pendant plusieurs années, ont acheté des terres dans cette région, ou comme Brasil Holanda de Indústria SA (Bralanda), une multinationale néerlandaise du bois avec une longue histoire d'invasion de terres, d'actes de violence et d'assassinats, qui a expulsé plus d'une centaine de petits paysans occupants de terres à Vale Verde, dans la commune de Porto Seguro.

L'achat de terres au moyen de titres frauduleux (grilagem) a été encouragé lorsqu'on a désigné de nouvelles zones de l'extrême sud de Bahia pour l'expansion des entreprises papetières. Deux pôles forestiers ont été créés, l'un à l'extrême sud et l'autre sur le littoral nord, qui ont bénéficié de l'investissement de la Compagnie Vale do Rio Doce (CVRD) associée à l'entreprise japonaise Japan Brasil Pulp Resources Development (JBP). Les deux entreprises ont créé la compagnie Flonibra, qui a acheté aussi à Industries Cabralia des milliers d'hectares de terres, avec des titres frauduleux (terras griladas).

Pendant tout le processus d'invasion de terres, Flonibra a déboisé de vastes surfaces pour l'exploitation du bois, qu'elle commercialisait vers le Japon ou les pays d'Europe.

L'assaut final, à partir des années 1980, a été mené par l'entreprise Bahia Sul Celulose, dans la commune de Mucuri, et au début de la décade suivante dans la microrégion d'Eunapolis, le groupe Odebrecht a implanté Veracruz Florestal, embryon de Veracel Celulose.

Des mouvements sociaux, l'ONG Cepedes – dont le siège est à Eunapolis – et le Ministère public lui-même, ont dénoncé cette entreprise pour avoir occupé illégalement des milliers d'hectares de terres publiques et pour avoir acquis des propriétés avec des titres falsifiés.

Actuellement, transformé en pôle industriel de la pâte à papier, l'extrême sud de Bahia est une immense forêt d'eucalyptus productrice d'impôts pour l'État brésilien. Mais l'implantation de ce projet de « développement » a laissé une immense dette socio-environnementale, faisant de centaines de familles des victimes qui vivent aujourd'hui à la périphérie des villes de la région, sans perspectives de vie et sans la moindre chance de retourner sur les terres d'où elles ont été expulsées.

Mais, il y a environ deux ans, les frères Geraldo et Derolino ont occupé de nouveau les terres sur lesquelles

Ils avaient vécu. Comme réponse, Veracei a envoyé inspecter les lieux deux fonctionnaires qui ont reconnu que cet espace n'appartenait pas à l'entreprise.

« J'ai vécu ici une partie de ma vie, et j'y resterai pour y finir mes jours », dit Geraldo qui, avec son frère, a construit au milieu des eucalyptus une maison de pisé et fait des plantations qui ont déjà produit leurs premiers fruits et lui ont rendu le bonheur de planter et de récolter.

Cette bonne nouvelle de la récupération de leurs terres par les deux frères paysans est accompagnée d'une autre : le 20 novembre dernier, le Ministère public fédéral de São Mateus, Espírito Santo, a lancé une action légale contre l'entreprise Fibria SA (ancienne Aracruz Celulose), contre l'État d'Espírito Santo et contre la Banque nationale de développement économique et social (BNDES), pour demander l'annulation des titres sur les terres publiques octroyées par le gouvernement à Aracruz Celulose, puisqu'il s'est agi d'un processus frauduleux : Fibria (ex Aracruz) a utilisé ses propres employés pour signer des déclarations où ils se faisaient passer pour des agriculteurs afin de pouvoir acheter et légaliser des terres publiques qui sont passées immédiatement aux mains de l'entreprise.

En plus de restituer au domaine public les terres obtenues par une occupation illégale, le Ministère public veut que, une fois démontrée la possession traditionnelle de ces terres par des communautés quilombolas, on rédige les titres en faveur des communautés de São Mateus et Coceição da Barra. D'autre part, quant à la privation du droit d'occupation de ces terres par les communautés quilombolas, le Ministère demande à Fibria une réparation pour dommages collectifs pour une valeur d'un million de réaux (équivalents à environ 430 000 dollars).

L'action vise aussi à faire suspendre, pour un délai de 30 jours, tout type de financement de la BNDES à Fibria destiné à l'établissement de plantations d'eucalyptus et à la production de pâte à papier sur les terres en question.

Basé sur l'article "Grilagem terceirizada", du journaliste Teoney Araujo Guerra, et sur le communiqué de presse du Bureau du Procureur de la République à Espírito Santo "MPF/ES entra com ação contra antiga Aracruz Celulose por grilagem de terras públicas", publié dans EcoDebate, <http://www.ecodebate.com.br/2013/12/06/mpfes-entra-com-acao-contra-antiga-aracruz-celulose-por-grilagem-de-terras-publicas/>.

[index](#)

---

– Cameroun : l'opposition au projet d'Herakles Farms de planter des palmiers à huile en territoire indigène



Photo: Greenpeace/Alex Yallop

Trois décrets ont accordé à Herakles Farms des terres indigènes pour la création de plantations industrielles de palmier à huile, en plein cœur de quatre zones à forte diversité biologique. L'opposition locale et les avertissements de chercheurs et d'écologistes sur les impacts irréversibles du projet ont été ignorés.

Le 25 novembre 2013, le Président du Cameroun a promulgué trois décrets qui accordent à SG Sustainable Oils Cameroon / Herakles Farms 19 843 hectares de terres indigènes situées dans le sud-ouest du pays, pour la réalisation d'une plantation de palmiers à huile à grande échelle.

La population et les organisations locales affirment que les décrets présidentiels, truffés d'irrégularités, rappellent les temps du colonialisme et de l'esclavage et violent le code foncier camerounais de 1976, ainsi que les lois internationales concernant le changement climatique, qui exigent de ne pas accroître les émissions en transformant des forêts tropicales en plantations en régime de monoculture telles que, en l'occurrence, les plantations industrielles de palmiers à huile.

Le décret présidentiel qui accorde une concession à Herakles dans une zone très vulnérable a ignoré l'opposition de la population au projet, ainsi que les mises en garde de scientifiques et d'écologistes éminents qui affirment que le projet aura partout des effets irréversibles.

L'ONG camerounaise SEFE dénonce que cette décision viole le principe suivant lequel un projet ne peut être durable que si toutes les parties se mettent d'accord pour le mettre en œuvre en respectant strictement les principes et les critères pertinents, en application des lois conventionnelles en vigueur.

SEFE dirige depuis 2010 une campagne contre Herakles Farms en organisant la résistance populaire contre l'établissement de plantations de palmiers à huile à grande échelle en plein milieu de quatre zones protégées très importantes, dont l'emblématique Parc National de Korup. La région comprend aussi un bassin versant complexe (la Réserve forestière de Rumpi Hills), qui approvisionne en eau potable les communautés des environs et d'autres très éloignées, au Cameroun comme au Nigeria, et qui est considéré comme un point de grande valeur pour la conservation de la biodiversité. Ainsi, le projet aura des conséquences négatives pour les populations proches, mais aussi pour celles qui vivent dans des zones lointaines du littoral du Cameroun et du Nigeria (État de Cross River). Elles seront toutes gravement atteintes par la pollution, par les inondations, par les changements hydrologiques et par la diminution de la biodiversité. D'autres systèmes essentiels, comme les mangroves situées au sud de la zone prévue, seront touchés également.

Depuis la signature du décret, l'atmosphère est tendue dans la zone de la concession et des conflits pourraient éclater entre des villages qui ont toujours coexisté en paix et qui profitent de la vie communale depuis des siècles.

La compagnie a dit à plusieurs reprises que la zone est une forêt secondaire et dégradée, mais la plupart des terres comprises dans la concession sont couvertes de forêts intactes, aussi bien à Fabe, à Masake, à Sikam et à Talangaye qu'à d'autres endroits.

SEFE exige que le décret soit annulé en raison des renseignements incorrects qui figurent dans les soi-disant documents techniques, et du fait qu'il ne contient pas d'information ni d'apports des communautés. L'ONG pense aussi que l'octroi d'une concession pour la création d'une plantation industrielle de palmier à huile non durable du point de vue social, économique et environnemental contredit les obligations du Cameroun à l'égard d'instruments internationaux tels que les Objectifs de développement pour le millénaire, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de RAMSAR, les déclarations sur les droits de l'homme de l'ONU et d'autres encore, qui exigent d'adhérer pleinement aux idées de paix et de stabilité

ont tout partie la préservation de l'environnement et la protection de l'ensemble des citoyens.

SEFE déclare qu'elle « poursuivra sa campagne jusqu'à ce que justice soit faite, car jamais un décret n'a pu abattre la justice et jamais il ne le pourra ».

Article fondé sur le communiqué de presse de SEFE : « SEFE qualifie l'accord foncier passé par le Président du Cameroun avec l'entreprise américaine Herakles Farms d'injustice grave et d'entrave aux valeurs conventionnelles », <http://farmlandgrab.org/22941#sthash.sdZ1XvLS.dpuf>.

[index](#)

- Les grands barrages du Sarawak : les peuples indigènes se soulèvent pour défendre leurs droits



Photo: Fondation Bruno Manser

Une histoire d'exploitation des ressources, de corruption et de violations des droits de l'homme

Le Sarawak possède une flore et une faune incroyablement riches. Ses forêts tropicales sont parmi les endroits les plus biologiquement divers du monde. Néanmoins, le Premier ministre du Sarawak, Taib Mahmud, a exploité à fond les richesses naturelles de l'État pendant ses plus de 30 années au pouvoir. Aujourd'hui, le rythme de déforestation du Sarawak est trois fois plus rapide que celui de l'Asie en général. [1] De même, les plantations sont en pleine expansion : un douzième de l'État était déjà couvert de plantations de palmiers à huile en 2012 [2] et le gouvernement prévoit de doubler cette surface d'ici 2020. [3]

Le Premier ministre Taib Mahmud a personnellement tiré profit de l'exploitation des ressources de l'État. Il s'est servi de son poste politique pour faire bénéficier aux membres de sa famille de concessions pour l'extraction de bois ou la production d'huile de palme, et de contrats avec l'État. Au Sarawak, la famille Taib contrôle un empire très diversifié qui a des intérêts dans l'exploitation forestière, dans les plantations, dans la génération d'électricité, dans l'immobilier et dans les médias. Pendant son gouvernement, Taib et sa famille immédiate ont accumulé des actions de plus de 400 compagnies du monde entier. La fortune personnelle de Taib a été estimée à 15 milliards USD.

L'exploitation agressive des ressources naturelles du Sarawak s'est accompagnée de violations des droits de l'homme. À maintes reprises, les peuples indigènes ont été privés de leur droit à leur territoire ancestral. Les communautés indigènes veulent que leur soit formellement reconnue la propriété des forêts qu'ils ont utilisées pour la chasse et la cueillette des siècles durant et qui constituent une partie essentielle de leur identité et de leur culture. Pourtant, le gouvernement n'est disposé à leur accorder que des terres qui ont été défrichées pour l'agriculture ; tout le reste est considéré comme terres domaniales, donc disponibles pour l'extraction de bois et la culture du palmier à huile.

## Multinationales qui tirent profit des grands barrages du Sarawak

En mai 2013, des entreprises hydroélectriques internationales se sont réunies à Kuching, dans le cadre de l'Association internationale de l'énergie hydroélectrique (IHA).

L'Association internationale de l'énergie hydroélectrique (IHA) est un groupe de pression composé de constructeurs de barrages et de financiers, dont le but est de promouvoir l'utilisation de l'énergie hydroélectrique. L'IHA collabora étroitement avec l'entreprise Sarawak Energy Berhad (SEB) pour présenter les barrages du Sarawak comme des exemples des « meilleures pratiques », malgré les preuves du contraire.

En fait, l'IHA est sponsorisée par les entreprises qui développent et fournissent des services de consultants pour les barrages du Sarawak : SEB, Norconsult, Hydro Tasmania, China Three Gorges Corporation et Sinohydro. La Société financière internationale, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement ont soutenu l'IHA qui, en mai de cette année, a organisé un atelier en Malaisie dans le cadre de son Congrès 2013.

La SEB a déclaré que le système d'inspection volontaire de l'IHA, dénommé Protocole pour l'évaluation de la durabilité de l'hydroélectricité (HSAP), peut servir à gérer les risques écologiques et sociaux que comportent les barrages du Sarawak.

Or, ce protocole a été élaboré sans la participation des communautés concernées ni de la société civile, et on lui a reproché d'être fortement contrôlé par l'industrie, d'exclure les personnes concernées et d'appliquer des critères subjectifs qui pourraient être utilisés pour donner aux barrages une apparence écologique.

« Il est évident que la construction des barrages vise surtout à approvisionner en électricité des industries fortement consommatrices d'énergie, comme les hauts fourneaux d'aluminium, les usines de magnésium et les industries du silicium », a dénoncé le réseau de communautés indigènes et d'organisations de la société civile Save Sarawak Rivers.

Source : "The Sarawak Dams and Industry Greenwash", Save Sarawak Rivers,

<http://www.savesarawakrivers.com/ihahsap/>

## Les droits des peuples sombrent dans l'eau des barrages

Le dernier coup porté par le gouvernement aux territoires des peuples indigènes est une série d'au moins 12 barrages hydroélectriques. Le gouvernement du Sarawak et l'entreprise d'État malaise Sarawak Energy entendent multiplier par six la capacité de production d'électricité, en la faisant passer des 1 300 mégawatts actuels à 7 000 – 8 500 MW en 2020. [4] Il est fort douteux qu'on puisse attirer suffisamment d'acheteurs pour cette production d'électricité, mais les compagnies de la famille Taib en tirent profit de toute façon : elles construisent les lignes de transmission et les sites de réinstallation. Elles ont aussi le monopole du ciment et des parts dans les hauts fourneaux qui seront alimentés par les nouveaux barrages.

Le Sarawak possède déjà un des plus grands barrages d'Asie, celui de Bakun, qui vient d'être terminé. Les 10 000 autochtones qu'il a déplacés parlent de promesses non tenues et de la perte de leurs moyens

d'existence. Ils n'ont jamais été informés ou consultés comme il fallait à propos de la construction du barrage. Les caractéristiques du site où ils ont été réinstallés ne leur ont pas permis de maintenir leur mode de vie traditionnel, puisque les terres sont souvent inappropriées pour l'agriculture et qu'il ne reste plus de forêt pour la chasse et la cueillette de produits forestiers. Beaucoup d'entre eux attendent toujours de recevoir le total des indemnités promises, plus d'une décennie après leur relocalisation.

Le déplacement d'habitants pour le barrage de Murum, le premier de la nouvelle série, a commencé en septembre 2013, seulement trois semaines avant que l'on commence à remplir le réservoir. Comme à Bakun, les droits des communautés concernées ont été violés : elles n'ont pas eu la possibilité de donner ou de refuser au projet leur consentement préalable, libre et informé. L'évaluation d'impact environnemental et social n'a été faite qu'après le début des travaux. Le droit des peuples indigènes de choisir leur propre voie de développement n'a pas été respecté : le gouvernement se sert de la relocalisation pour obliger les gens à s'intégrer à la société dominante.

Sauver les rivières du Sarawak : naissance d'un mouvement indigène

Le barrage de Baram viendrait ensuite. Il toucherait 400 km<sup>2</sup> de territoire indigène et jusqu'à 20 000 personnes. Ces personnes ont entendu ce que leurs frères et sœurs déplacés par les barrages de Bakun et Murum avaient à dire. Elles ont déjà eu leurs premières expériences avec Sarawak Energy qui, à la place de la consultation et du consentement, s'est contentée de leur faire savoir comment le barrage améliorera la vie de la population. Les premières expropriations ont déjà eu lieu, bien qu'aucune évaluation environnementale n'ait été faite et que le projet n'ait pas encore été officiellement approuvé. Pour ces raisons, les peuples indigènes ont décidé de lutter contre le barrage de Baram et de protéger leur territoire ancestral.

Fin 2011, les communautés concernées et des organisations de la société civile ont créé le « Réseau pour sauver les rivières du Sarawak » (SAVE Rivers), dans le but de « travailler ensemble pour protéger les droits de l'homme et pour arrêter les barrages destructeurs du Sarawak ». Depuis, ils agissent inlassablement et leurs lettres, pétitions, conférences et manifestations ont été très suivies par le public.

Quand Sarawak Energy a essayé, en 2012, de célébrer un rituel traditionnel de prière dans le site prévu pour le barrage, des villageois en colère ont interrompu la cérémonie dans des bateaux. « Comment Sarawak Energy et le gouvernement peuvent-ils célébrer notre rituel traditionnel de prière 'Mayau Dalleh' pour bénir un barrage qui détruira notre culture Baram ? », a demandé Philip Jau, membre de SAVE Rivers. Quelques jours plus tard, 150 autochtones ont célébré au même endroit leur propre cérémonie de prières contre le barrage.

En mai 2013, des entreprises hydroélectriques internationales se sont réunies à Kuching. Elles se sont retrouvées devant 300 manifestants qui parcouraient tout le Sarawak pour parler contre les barrages et contre le non-respect de leur droit à leurs terres ancestrales. Depuis octobre, près de 200 autochtones maintiennent deux barricades dans la zone de Baram, l'une pour empêcher la construction de la route d'accès et l'autre près du site prévu pour le barrage. Les travaux de construction et le prélèvement d'échantillons du sol en ont été complètement paralysés.

Les manifestants se sont étonnés de leur propre succès. Leurs initiatives, et surtout les barricades, ont bénéficié de la solidarité générale. On dirait aussi que le mouvement contre les barrages s'est amplifié et qu'il a mobilisé beaucoup d'organisations indigènes sur des questions territoriales. Le temps d'un changement au Sarawak viendra peut-être bientôt. Soutenons les communautés dans leur combat pour leurs droits et leurs territoires.

Pour en savoir plus et pour agir :

Signez la pétition publiée dans le site web de SAVE Rivers : [www.savesarawakrivers.com](http://www.savesarawakrivers.com).

Recevez le film documentaire [www.savesarawakrivers.com](http://www.savesarawakrivers.com) le 7/10

Regardez le film : [www.youtube.com/watch?v=wewbJb0/11Q](http://www.youtube.com/watch?v=wewbJb0/11Q)

Lisez : [www.stop-corruption-dams.org](http://www.stop-corruption-dams.org), [www.sarawakreport.org/tag/dam-watch/](http://www.sarawakreport.org/tag/dam-watch/).

Annina Aeberli, Fondation Bruno Manser, [www.bmf.ch](http://www.bmf.ch). La fondation suisse Bruno Manser a pour but de protéger les forêts tropicales en danger et les droits des peuples indigènes du Sarawak. L'organisation en étroite collaboration avec le réseau SAVE Rivers pour soutenir la lutte contre les grands barrages prévus au Sarawak.

[1] SarVision, "Impact of oil palm plantations on peatland conversion in Sarawak 2005-2010", 25 janvier 2011, <http://www.wetlands.org/Portals/0/publications/Report/Malaysia%20Sarvision.pdf>.

[2] Malaysian Palm Oil Board (MPOB) "Oil Palm Planted Area", décembre 2012, [http://bepi.mpob.gov.my/images/area/2012/Area\\_summary.pdf](http://bepi.mpob.gov.my/images/area/2012/Area_summary.pdf).

[3] Jack Wong (2010), "Sarawak to double oil palm plantation area", dans : The Star [Malaisie], 30.11.10.

[4] Sarawak Energy Berhad (2012) "2010 Annual Report", page 28.

[index](#)

---

- La criminalisation de l'opposition sociale à l'industrie minière



Photo : <http://www.minesandcommunities.org/>

La criminalisation des manifestations d'opposition des communautés se répand dans le monde entier. L'Observatoire des conflits miniers d'Amérique latine (OCMAL), organisation qui regroupe plusieurs organisations sociales, a publié cette déclaration qui dénonce l'existence de processus violents dans la région.

« L'Observatoire des conflits miniers d'Amérique latine – OCMAL, réuni pour sa 5e rencontre dans la ville péruvienne de Lima, condamne catégoriquement la série de meurtres qui ont eu lieu ces dernières semaines dans notre Amérique, à laquelle s'est ajoutée hier une nouvelle victime en Équateur. Notre camarade Fredi Ramiro Taish Tiwiram, de la communauté indigène Shuar, a été assassiné au cours d'une opération confuse de l'armée équatorienne contre l'extraction minière soi-disant illégale. Il convient de signaler que le peuple Shuar est doublement attaqué en ce moment, par la présence de l'industrie minière transnationale et par l'extraction à petite échelle qui a lieu dans la région. Ce nouveau crime s'ajoute à celui qui a récemment eu lieu en Colombie, où a été fauchée la vie de César García, un paysan de Cajamarca, membre du Comité environnemental et leader reconnu de l'opposition au projet minier La Colosa de la transnationale Anglo Gold Ashanti. Ces meurtres nous rappellent d'autres qui ont été commis en Bolivie, celui de José Mamani et celui qui a eu lieu à Malku Gota, ainsi que les huit personnes blessées de balle l'année dernière dans le même pays ; ils

nous rappellent la répression, la criminalisation et les morts qu'il y a eu au Pérou à cause de l'opposition au projet minier Conga de l'entreprise Yanacocha et au projet de l'entreprise Glencore Xstrata dans la province d'Espinar, parmi bien d'autres cas.

Pour l'OCMAL, ces meurtres ne peuvent pas être considérés comme indépendants de l'imposition du modèle d'extraction minière dans la région. Au contraire, ils font partie d'une situation de conflit provoquée par l'irruption de grandes entreprises qui se disputent le territoire et qui déploient des stratégies de dépouillement communautaire. Si ces agents extérieurs n'étaient pas venus avec leurs projets, les épouses, les enfants, les familles et les communautés de nos camarades profiteraient sans doute encore de leur compagnie, de leurs enseignements et de leurs sourires.

Nous manifestons notre profonde inquiétude et notre indignation face à la criminalisation croissante des défenseurs de la nature de la région, une stratégie utilisée par les entreprises et par les gouvernements latino-américains, y compris par ceux qui se qualifient eux-mêmes de progressistes ou d'alternatifs. Ces stratégies comprennent la stigmatisation, les menaces individuelles et collectives, les poursuites en justice, la répression et la militarisation des territoires, et elles aboutissent même à des assassinats, comme le montrent les morts récentes que nous avons mentionnées et celles qui ont toujours eu lieu dans nos pays. Au bout du compte, la criminalisation prétend aujourd'hui annuler dans notre région la possibilité d'être indépendants, d'exercer librement le droit de s'opposer et de dénoncer la destruction, et la possibilité d'avoir des rapports harmonieux avec la nature.

Nous invitons les peuples frères et leurs organisations nationales et internationales à entourer avec la solidarité qui les caractérise les familles et les communautés qui sont en deuil aujourd'hui à cause de la disparition physique de nos camarades. La solidarité qui manifeste la tendresse de nos peuples nous rappellera toujours que la mort apportée par le modèle extractif ne pourra pas étouffer la lutte ni éteindre la joie des hommes et des femmes libres, dignes et solidaires.

Nous exigeons aux institutions compétentes des pays où les crimes mentionnés ont été commis qu'elles agissent avec célérité pour éclaircir les mobiles et pour identifier et capturer les auteurs intellectuels et matériels des attaques. Nous exigeons que soient respectés les régimes constitutionnels et les traités internationaux pour garantir le droit à un environnement sain, condition nécessaire pour protéger le droit à la vie. Nous exigeons aussi que soient revus les cadres réglementaires et les législations qui favorisent l'impunité des crimes économiques et écologiques commis par les entreprises et les transnationales, comme c'est le cas, entre autres, de la loi minière à l'étude en Bolivie et de la loi sur la préservation de l'ordre public du Chili, qui, en plus d'être insensées, augmentent la répression sociale.

Nous demandons respectueusement aux organismes internationaux des droits de l'homme de soutenir à titre préventif les communautés que les conflits socio-écologiques que le modèle extractif a implantés et exacerbés mettent en situation de grave danger.

Nous leur demandons aussi de se prononcer et d'agir contre l'inexistence dans nos pays de garanties pour l'exercice du droit légitime à la contestation pacifique et à l'organisation de la société pour la défense du territoire.

Parce que nous célébrons la vie, l'industrie minière n'aura pas le dessus dans notre Amérique.

»

- Brésil : des habitants de l'Acre dénoncent des violations de droits associées à la gestion forestière durable et communautaire



Photo: Lúcia Ortiz

Dans le monde des affaires, la « durabilité » promet, entre autres choses, que l'activité économique ne violera pas les droits des communautés concernées et que les générations futures pourront continuer à profiter du milieu naturel où cette activité est exercée. Les ONG, les entreprises et les gouvernements qui proposent la « Gestion forestière durable » (GFD) affirment que cela est possible dans la forêt tropicale, et que la certification du FSC en est la garantie.

L'État d'Acre, situé dans l'Amazonie brésilienne, joue le rôle de pionnier et de référence mondiale pour la GFD et même pour la « GFD communautaire ». Dans ce dernier cas, l'extraction de bois se fait dans des territoires de communautés de seringueiros auxquels on a présenté la GFD assortie de beaucoup de promesses, les principales ayant été qu'ils pourraient augmenter de beaucoup leurs revenus tout en conservant la forêt pour les générations futures.

Au cours d'un voyage d'étude en Acre, nous avons écouté les récits de travailleurs et travailleuses qui, par l'intermédiaire de leurs associations, ont participé à la GFD communautaire, y compris dans des zones certifiées par le FSC. Ces personnes vivent dans les Projets d'établissement agro-sylvicoles (PEA) Porto Dias et Chico Mendes. Le PEA Porto Dias a été la première expérience de la GFD communautaire en Acre.

Dans cet article nous avons décidé de ne pas révéler l'identité de la plupart des personnes avec lesquelles nous avons parlé, afin de leur éviter les conséquences de leurs révélations : que la GFD, bien qu'on l'appelle communautaire, ne tient pas ses promesses et met en danger les droits des travailleurs du caoutchouc de conserver leur mode de vie et la maîtrise de la forêt dont ils dépendent.

### La Gestion forestière durable en Acre

La coalition de partis politiques qui gouverne l'État d'Acre depuis 1999 a adhéré dès le début à la GFD. Le gouverneur actuel, Tião Viana, a affirmé en 2012 que « les forêts d'Acre sont des espaces de production et de richesse, avec des caractéristiques agro-sylvicoles, soutenues par l'introduction de la science et de la technologie ». À partir de cela on peut créer « une économie dynamique et durable pour les générations actuelles et futures », et une « insertion globale, intelligente et humaine dans le monde ». [1]

Au cours de la « 2e Rencontre internationale d'experts en gestion forestière durable » qui a eu lieu en Acre

en 2011 pour commémorer le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Eduardo Mansour, représentant de cette organisation, a déclaré que « Acre a réussi à introduire un modèle de développement durable qui est un exemple pour tous, parce qu'il a suivi des critères judicieux de respect de la forêt et des populations traditionnelles ». [2]

## Répercussions de la GFD communautaire sur les communautés

### Une proposition directive

Le FSC – Brésil affirme que la recherche de « modèles de développement durables » en Acre « part des idéaux en matière de défense de la forêt et de développement durable qu'avait proposés et défendus Chico Mendes », principal leader du processus d'organisation et de lutte des seringueiros de l'État d'Acre et du Brésil. [3] Tous ceux qui dirigent et qui tirent profit aujourd'hui de la GFD mentionnent Chico Mendes dans leurs discours, mais ceux qui militaient auprès de lui affirment qu'il avait lutté pour créer des territoires, des Réserves extractivistes (RESEX) où les travailleurs du caoutchouc puissent être autonomes et garder la maîtrise du territoire et de la forêt.

La GFD communautaire est apparue dans cet État vers le milieu des années 1990, avec l'aide de l'ONG CTA (Centre des travailleurs de l'Amazonie), d'après un ancien seringueiro de Porto Dias qui a expliqué aussi qu'il s'agissait d'une proposition directives, et que les travailleurs avaient deux options : « adopter la gestion légale ou voir notre forêt partir en fumée », en faisant allusion à la progression de l'élevage, de l'abattage et de l'exploitation illégale du bois. Pour convaincre la communauté, les techniciens du CTA ont promis que la GFD serait de bon rapport et que l'extraction sélective, « à faible impact », préserverait la forêt.

Le gouvernement de l'État a joué lui aussi un rôle fondamental, en subventionnant la GFD communautaire et la certification FSC, même avec des ressources d'origine internationale. En 2002, la BID (Banque interaméricaine de développement) a donné 65 millions USD pour la promotion du « développement durable » en Acre, dont la gestion forestière et l'infrastructure seraient « instruments-clé ». [4]

La principale entreprise de certification du FSC dans la région, Imaflora, s'est efforcée aussi pour convaincre les communautés de participer à la GFD communautaire, en affirmant : « Faire en sorte que la certification et ses avantages soient à la portée des communautés et des petits producteurs en les attirant vers un modèle d'utilisation durable de la forêt a été dès le début une tâche prioritaire pour Imaflora ». [5]

### Les ingénieurs et les entreprises sont maintenant chez eux

D'après un habitant des lieux, ceux qui viennent parler de la gestion durable et de la certification du FSC « ne sont pas des gens de la forêt ». Il parle des ingénieurs des sociétés qui font l'inventaire ou dirigent la certification, et il ajoute que « quand les ingénieurs parlent, tout le monde se tait ». Avec eux sont entrées, comme a dit le gouverneur d'Acre, « la science et la technologie » dans les territoires des seringueiros.

En fait, cela représente une violation des droits territoriaux de la communauté, puisque les femmes et les hommes ne peuvent plus utiliser librement leur territoire. La GFD communautaire, surtout si elle est certifiée, renforce la voix de l'ingénieur qui dit ce qu'on fera dans cette zone de la GFD, sans écouter l'avis des gens du pays.

### Les revenus promis ne se sont pas matérialisés

Les personnes et les institutions qui ont convaincu les communautés d'entrer dans le secteur du bois à des fins industrielles leur ont promis des revenus considérables. Cependant, un couple qui habite le PEA Chico Mendes a dit qu'ils sont déçus parce qu'ils ont gagné peu d'argent : pour 10 hectares consacrées à l'extraction de bois ils recevront environ 3 000 réaux, mais ils se plaignent parce qu'ils ne recevront cette

somme qu'à la fin de l'année et qu'un pourcentage revient à Cooperfloresta (voir l'encadré ci-dessous). Ils assurent qu'ils gagneraient davantage en récoltant, par exemple, des noix de cajou. D'autre part, ils expliquent qu'ils ont décidé de quitter la GFD communautaire mais que la chose n'est pas simple : ils doivent y rester encore quelque temps pour pouvoir payer les frais relatifs aux aspects techniques, par exemple l'inventaire fait par des tiers avant de commencer la gestion. Ils disent que cela figure dans le contrat qu'ils ont signé et qu'ils doivent assumer cette dette. Le problème c'est qu'ils n'ont pas copie du contrat qu'ils ont passé avec Cooperfloresta.

#### La Cooperfloresta

La Cooperfloresta (Coopérative de producteurs forestiers communautaires), créée en 2005, est constituée par des familles d'agriculteurs-sylviculteurs groupées en 6 associations, dont 4 ont des zones certifiées par le FSC. La coopérative se charge de vendre le bois de ses membres en cherchant le meilleur prix. Le gouvernement d'Acre et le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Banque nationale de développement économique et social BNDES), l'ont subventionnée. [6]

D'après un habitant du PEA Porto Dias, la Cooperfloresta fut créée en un mois, sans beaucoup de discussion, et il s'agit « d'une entreprise plutôt que d'une coopérative ».

Bien qu'on l'appelle « communautaire », la GFD est une activité à but industriel mise en œuvre de plus en plus par des entreprises et non par des communautés. Tandis que le seringueiro reçoit, d'après plusieurs témoignages, une somme qui ne dépasse pas les 100 R\$ (environ 42 USD) par mètre cube, une entreprise forestière de Xapuri dit que la vente de bois scié à Santos, un des principaux ports du Brésil, peut atteindre 2 500 USD par mètre cube.

Un habitant de Porto Dias est d'accord avec les « ingénieurs » qui disent que le bois certifié par le FSC a une valeur additionnelle d'environ 240 R\$ (environ 100 USD) par mètre cube, alors que le mètre cube de bois non certifié vaut 120 R\$ (51 USD). Mais il affirme aussi que la certification augmente les coûts parce que les consultants et les audits représentent des frais additionnels. Ainsi, le bénéfice additionnel se réduit en raison des frais supplémentaires que doivent payer les familles participantes.

Malgré les subsides de l'État, les difficultés auxquelles on se heurte font que l'exploitation forestière soit faite de plus en plus par des entreprises. Elles favorisent aussi une autre modalité, la vente de « bois sur pied » : bien que le bénéfice à l'hectare soit moindre, le travailleur n'a besoin de rien faire d'autre, et il reçoit le prix accordé avec l'entreprise forestière.

La vie actuelle et future de la forêt et des travailleurs est en danger

Une famille du PEA Chico Mendes a décidé de quitter la GFD communautaire. Une des principales raisons a été la dévastation de la forêt où elle récoltait des produits non ligneux. Pendant notre visite ils nous ont montré une grande clairière au milieu de la forêt, à l'intérieur de leur terre. Plusieurs nouveaux chemins avaient été ouverts dans la forêt pour que le « skidder » – une sorte de petit tracteur utilisé pour traîner les rondins – puisse atteindre cette clairière où l'on stocke les rondins pour les transporter ensuite jusqu'à la scierie. La famille raconte que tous ces chemins contribuent à bloquer les routes qu'ils utilisent pour extraire le caoutchouc.

Un habitant du PEA Porto Dias raconte que cela fait déjà trois ans qu'il a abandonné la GFD communautaire. Il dit qu'un jour il a compris que l'exploitation du bois faisait perdre aux travailleurs du caoutchouc leur mode de vie traditionnel : « Lui [le seringueiro] extrait le caoutchouc et sait le vendre. Il récolte les noix de cajou et

il sait les vendre. Le bois n'est pas son affaire, c'est l'affaire de l'ingénieur ».

Dercy Teles parle de la GFD communautaire :

« Ils ont présenté le plan de gestion de façon didactique, minutieusement, dans tous ses détails, en racontant que l'activité n'était pas dangereuse parce que, là où il y a trois arbres de la même espèce – père, fils et petit-fils – on coupe d'abord le père, ensuite le fils et puis le petit-fils, et que pendant ce temps d'autres arbres poussent. Cela ne se justifie pas, ceux qui connaissent la forêt le savent. »

Un habitant de Porto Dias dit qu'il existe le risque que la quantité de bois extrait soit plus grande, ce qui augmente l'impact sur la forêt, et justifie l'existence de ce risque en disant que « tout le monde sait que le bois rapporte de l'argent ». En plus, la tendance à vendre le bois « sur pied » peut provoquer une destruction plus poussée. Et il y a le risque d'une destruction encore plus grande si l'extraction et le transport se font sans y faire attention, parce que les travailleurs embauchés en sous-traitance sont parfois mal préparés et souvent, travaillent dans des conditions précaires. Ceci a été confirmé par plusieurs rapports d'inspection du FSC concernant la région. La présence d'entreprises et de travailleurs de l'extérieur a aussi des effets négatifs sur les communautés.

Selon Dercy Teles,

« L'exploitation forestière est faite par les entreprises embauchées à cette fin. Le seringueiro n'est qu'un guide. L'inventaire de la zone est fait par des gens de l'extérieur. En plus des dégâts qu'ils font, ils modifient la situation familiale parce que, dans la plupart des cas, ils trouvent des maisons aux femmes de la région et font que les couples mariés se séparent. Il y a des cas de prostitution. Dans la communauté de Simintuba, l'entreprise qui est venue faire l'inventaire a changé la vie de la communauté. La prostitution a augmenté, les adolescentes se sont prostituées, des couples se sont séparés. »

Un autre habitant de Porto Dias affirme qu'il vaudrait mieux « abandonner la forêt, l'histoire du bois », mais il se plaint que le gouvernement ne favorise pas cette option et que les propositions des communautés reçoivent peu d'appui en général. Dercy Teles déclare : « Avec les éleveurs qui avancent dans la réserve, les communautaires finissent par accepter d'élever du bétail parce que c'est la seule chose qui leur rapporte des revenus rapidement ». [7] Mais elle dit aussi : « je ne suis pas obligée d'abattre la forêt de ma parcelle pour élever du bétail, je peux concilier cela avec une autre activité. Et je le fais. J'élève du bétail, mais je ne suis pas une éleveuse ». Plusieurs autres personnes affirment que c'est parce que la vente de bois rapporte peu d'argent que l'élevage avance, alors que l'intention était justement de le freiner.

## Considérations finales

En 2010, plus de 960 000 hectares de l'État d'Acre faisaient déjà l'objet de plans de gestion durable proposés par l'IMAC (Institut de l'environnement d'Acre) dans des terres publiques, privées et communautaires. De cette superficie, 30 300 hectares ont été exploités en 2010, produisant 756 000 m<sup>3</sup> de bois en rondins, extraits pour la plupart par des entreprises et de grands propriétaires. Cela représente un 79 % de plus qu'en 2009 et 150 % de plus que la moyenne annuelle de la décennie précédente ; l'exploitation forestière y est donc en pleine expansion.

La consommation de bois tropicaux est une des principales causes directes de l'abattage ; or, non seulement cette consommation n'a pas diminué mais un nouveau marché a été créé, celui du bois « durable ». Paradoxalement, dans l'État d'Acre on manque de bois.

Ainsi, l'extraction de bois tropical « durable » et « certifié » a lieu aujourd'hui pour une poignée de

personnes des centres urbains du Brésil et d'autres pays, surtout des pays les plus industrialisés du Nord, puissent avoir des produits exclusifs faits de bois nobles, aux dépens de la grande majorité de la population des zones d'extraction et des alentours.

Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'apprécier, de respecter et d'encourager le mode de vie des communautés seringueiras ; elles ont énormément d'expérience dans leur domaine, et leurs activités (l'extraction de latex, de cajou et d'açaí) ne détruisent pas la forêt et leur coûtent relativement peu. Comme l'affirme Dercy Teles, « Nous pensons que pour assurer la préservation de la nature il faut apprécier les produits qui se sont toujours avérés durables. Le seringueiro est un extracteur, il extrait du latex. Pour nous, cela représente le bien-être, parce qu'on peut mener une vie extrêmement tranquille en harmonie avec la nature. La vie est très bonne dans la forêt ». Et elle rappelle les paroles de Chico Mendes : « Avec les indiens et avec la forêt nous avons appris une manière d'élever nos enfants. Tous nos besoins élémentaires sont satisfaits et nous avons créé une culture à nous, qui nous rapproche bien davantage de la tradition indigène que de celle des 'civilisés'. [...] ensemble (indiens, seringueiros, riverains, etc.), nous pouvons protéger la nature [...] ». [8]

Winnie Overbeek, winnie@wrm.org.uy, WRM

(1) Acre+20 – Uma Terra de Sonhos, um Mundo de Oportunidades, 2012 – magazine.

(2) Dans Paula, Elder Andrade de (2012), "A dupla face da destruição das florestas tropicais", ([http://www.wrm.org.uy/oldsite/paises/Brasil/A\\_dupla\\_face\\_da\\_destruicao\\_das\\_florestas\\_tropicais.pdf](http://www.wrm.org.uy/oldsite/paises/Brasil/A_dupla_face_da_destruicao_das_florestas_tropicais.pdf)) (3) <http://br.fsc.org/newsroom.261.4.htm>.

(4) Carvalho, Ricardo da Silveira : "desenvolvimento, sustentabilidade e manejo madeireiro em comunidades no sudoeste da Amazônia: um olhar para além da engenharia florestal". Thèse de maîtrise, Université de Lavras, 2009.

(5) [http://intranet.gvces.com.br/cms/arquivos/caminhos\\_para\\_a\\_mudanca.pdf](http://intranet.gvces.com.br/cms/arquivos/caminhos_para_a_mudanca.pdf).

(6) [http://cooperfloresta.com/home/index.php?option=com\\_content&view=article&id=63&Itemid=57](http://cooperfloresta.com/home/index.php?option=com_content&view=article&id=63&Itemid=57).

(7) <http://www.wrm.org.uy/oldsite/boletim/172/opiniao.html#7%20e>.

(8) Revista Contracorrente, entretien avec Dercy Teles Cunha Carvalho, vice-présidente du Syndicat des travailleurs ruraux de Xapuri, Acre, "O extrativismo morreu", 2013 (<http://issuu.com/guilhermeresende/docs/contracorrente5>).

[index](#)

---

## LES GENS SE METTENT À L'ŒUVRE

- Refusons l'invasion du pouvoir des transnationales : rejetons l'Accord de partenariat Trans-Pacifique (TPP)

L'Accord de partenariat Trans-Pacifique (TPP) est un traité de libre-échange négocié secrètement et de grande envergure, entre les États-Unis et douze pays riverains du Pacifique parmi lesquels figurent le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Des documents filtrés révèlent que le TPP donnerait aux transnationales le pouvoir de poursuivre en justice les gouvernements, dans des tribunaux privés et non transparents, au sujet de lois et de politiques susceptibles de diminuer leurs bénéfices.

Ainsi, toutes les lois qui visent à lutter contre le changement climatique, à freiner l'expansion des combustibles fossiles et à réduire la pollution atmosphérique pourraient être attaquées par les transnationales.

En outre, le traité pourrait criminaliser l'utilisation d'internet, affaiblir les droits de l'homme et les droits du

travail, manipuler les lois sur les droits d'auteurs, limiter les réglementations gouvernementales sur l'étiquetage des aliments et porter atteinte à l'assistance médicale subventionnée.

Une campagne a été organisée pour faire savoir à nos gouvernements que nous n'allons pas permettre à des entreprises étrangères d'annuler notre souveraineté, nos processus démocratiques ou notre droit à un avenir sûr.

Vous trouverez une pétition à signer à l'adresse <http://campaigns.350.org/petitions/say-no-to-corporate-power-grabs-reject-the-trans-pacific-partnership>.

[index](#)

---

- Indonésie : action au sujet des forêts coutumières

Le 16 mai 2013, la Cour constitutionnelle d'Indonésie a promulgué une décision qui confirme que les forêts qui se trouvent dans des territoires indigènes sont des « forêts coutumières » et qu'elles ne devront plus être considérées comme des forêts domaniales.

Les peuples autochtones de toute l'Indonésie ont bien accueilli la décision de la Cour constitutionnelle et ils ont commencé à restaurer leurs territoires endommagés par les activités des compagnies que l'État avait autorisées à opérer.

Quelques mois sont déjà passés depuis que cette décision a été prise mais, à ce jour, le gouvernement n'a rien fait pour l'appliquer.

Il faut donc croire que le processus pour que les peuples autochtones puissent gérer leurs propres forêts sera long et difficile. En attendant, l'État continue de céder aux entreprises de grandes étendues de forêt, de sorte que l'affectation de celle-ci à des activités industrielles se généralise de plus en plus. L'État persiste donc à ignorer ce qui serait juste pour les peuples indigènes. Ceux-ci ont organisé une campagne de signatures pour pousser le gouvernement d'Indonésie à appliquer la décision de la Cour constitutionnelle sur les forêts coutumières et à approuver sans délai le projet de loi sur les peuples indigènes.

Vous pouvez signer la pétition et contribuer à la diffuser : <http://www.change.org/id/petisi/indonesia-government-implement-the-constitutional-court-s-decision-no-35-puu-x-2012-and-immediately-adopt-the-bill-on-indigenous-peoples>.

[index](#)

---

- En souvenir de Sombath Somphone, militant communautaire du Laos, un an après sa disparition

Sombath Somphone a été peut-être le plus important militant pour le développement communautaire du Laos, ainsi que le fondateur du Centre de formation en développement participatif (PADETC). Il a été vu pour la dernière fois pendant la nuit du 15 décembre 2012 dans une rue de Vientiane. D'après l'enregistrement d'une caméra de surveillance (CCTV), il a été arrêté par la police lorsqu'il circulait dans son propre véhicule ; il en est descendu, et quelques minutes plus tard il est monté dans un autre qui a disparu dans la nuit.

Depuis, un voile de silence couvre la disparition de l'homme qui, en 2005, avait reçu le Prix Ramon Magsaysay de leadership communautaire. Le gouvernement du Laos, qui a nié toute participation dans sa disparition, a été l'objet de pressions pour qu'il donne une explication crédible, mais celle-ci ne s'est jamais produite.

